



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création et valorisation d'un nouveau métier d'aide-soignant(e) en gérontologie

Question écrite n° 604

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les difficultés de recrutement préoccupantes et persistantes du secteur du grand âge, en particulier dans les EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes). Sur les 20 prochaines années en France, les projections démographiques laissent supposer que plus de 200 000 emplois soignants et non soignants seront à pourvoir dans le secteur des EHPAD et près de 150 000 emplois dans l'aide à domicile à la personne âgée. Les EPHAD de Haute-Garonne expriment actuellement des besoins forts non pourvus, tant en termes de personnels que de qualifications adaptées à la spécificité de leur public. La création d'une formation diplômante de soignant diplômé en gérontologie, correspondant spécifiquement aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, pourrait permettre de relâcher la tension sur les postes d'aides-soignants dans les EHPAD et les services de soins à domicile. Par ailleurs, comme le souligne l'avis du CESER Occitanie de juin 2017 sur le schéma régional des formations sanitaires et sociales, « un nombre important de métiers des secteurs sanitaires et sociaux souffrent encore d'un problème d'image et d'attractivité ». Pour lever ce frein qui affecte significativement l'emploi dans les EPHAD, la valorisation des métiers et des carrières de ce secteur est nécessaire. Il lui demande s'il serait possible de professionnaliser l'accompagnement en gérontologie en créant un nouveau métier de soignant spécialisé (cette formation diplômante de niveau V serait accessible aux jeunes en recherche de formation, aux demandeurs d'emplois et aux personnes en reconversion professionnelle, accessible par la formation initiale, par la VAE ou par la formation continue). Cette création d'un nouveau métier en gérontologie serait l'occasion de promouvoir les métiers du grand âge en valorisant cette filière source d'emplois à l'avenir, auprès du grand public par une campagne de communication nationale. Il lui demande sa position en la matière.

Texte de la réponse

La fonction d'assistant de soins en gérontologie a été reconnue pour répondre précisément aux besoins du grand âge et consiste en une assistance dans les actes de la vie quotidienne des personnes fragilisées par l'âge et la maladie, notamment la maladie d'Alzheimer, et de leur entourage. Les activités réalisées par l'assistant de soins visent la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes. Dans ce cadre, l'assistant de soins en gérontologie contribue à l'évaluation des besoins, à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien des personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement, et de leurs aidants. Il contribue ainsi à restaurer ou préserver leur autonomie et à maintenir ou restaurer l'image d'eux-mêmes. En mobilisant les connaissances disponibles, il réalise les soins d'hygiène et de confort adaptés, il accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels de la vie, participe à l'organisation de la vie quotidienne et à la réhabilitation et la stimulation des capacités, établit une relation d'empathie, attentive et sécurisante pour limiter les troubles du comportement et prévenir les complications et rompre l'isolement. L'assistant de soins en gérontologie intervient dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, sous la responsabilité d'un professionnel paramédical ou d'un travailleur social, soit au domicile, au sein d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), en établissements d'hébergement pour personnes

âgées dépendantes (EHPAD), notamment dans les unités spécifiques, ou éventuellement à l'hôpital dans les services de soins de suite et de réadaptation cognitivo-comportementaux et les unités de soins longue durée (USLD). La réingénierie récente des diplômés du secteur social et les travaux en cours pour mieux reconnaître la profession d'aide-soignant s'inscrivent aussi dans la volonté d'adapter les compétences aux besoins de la population, sans qu'il soit besoin de créer une nouvelle formation diplômante. Le potentiel de l'appareil de formation permettra de répondre à l'évolution démographique de ces professions.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 604

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 novembre 2017

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4106

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5933